

PRISE en LOCATION immeuble "VILLA CLUNY" au Brûlé pour servir de bureau de Poste

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 20 Avril 1956

Mesdames,

Messieurs,

Monsieur le Directeur des Postes m'a fait connaître que Madame MONDON, Gérante du Bureau de Poste du Brûlé, remplissait les conditions d'admission à la retraite et qu'elle pouvait de ce fait, la demander d'un moment à l'autre.

Madame MONDON étant propriétaire du local, dans le cas où elle serait mise à la retraite, la cohabitation deviendrait impossible pour son successeur éventuel.

C'est pourquoi, il m'a demandé de rechercher un immeuble qui conviendrait pour un bureau de poste.

Ayant chargé Monsieur de la HOGUE, Adjoint Spécial de Saint-François, de s'occuper de la question, ce dernier a pu obtenir de Madame la Supérieure des Soeurs de St-Joseph de Cluny la location de sa "Villa de Cluny" se composant de quatre pièces, plus une varangue fermée pour la valeur locative mensuelle de 10.000 Fr.

Le service des Domaines consulté l'a estimée à 8.000 Fr, prix accepté par Madame la Supérieure.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à louer la "Villa Cluny" à raison de 8.000 Fr pour servir de bureau de poste au Brûlé et ce à partir du mois de *Avril 1956*

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Mme AMELIN. - Un appel d'offres dans la presse vous aurait peut être permis d'avoir un local à meilleur compte.

M. COLLET. - Ma collègue, je peux vous affirmer qu'il est très difficile, pour ne pas impossible, de recourir en la matière à la procédure que vous préconisez. Ainsi, lorsqu'il s'est agi de rechercher un local pour la sage-femme de la Montagne, il m'a été répondu: "La Commune peut payer".

Le MAIRE. - Il s'agit plutôt, mon collègue, de la rareté des logements à louer à l'année.

M. GUINOT. - Au Brûlé c'est assez difficile de trouver un immeuble en location. Les propriétaires de villas consentent rarement une location; ils préfèrent réserver leur villa pour leurs besoins personnels.

Le MAIRE. - Il ya plus de six mois que j'ai demandé à Monsieur de la HOGUE, Adjoint Spécial de St-François, de rechercher un local qui répond aux exigences du Service des P.T.T.

Mme AMELIN. - Actuellement, c'est la Commune qui paie la location du bureau de Poste, Monsieur le Maire?

Le MAIRE. - Oui; mais compte tenu de ce que le local est occupé par le propriétaire le loyer mensuel n'est que de 2.000 Fr.

Me COLLET. - Le prix de 8.000 Fr parait assez élevé, mais il ne faut pas oublier que pendant trois ans le propriétaire n'a pas le droit d'augmenter le montant du loyer.

Mme AMELIN. - Le Service des P.T.T. effectuant des recettes ne pourrait-on pas lui demander de participer à la location de l'immeuble que la Commune prendra en charge?

Le MAIRE. - Je m'y emploierai.

Sous le bénéfice des observations qui viennent d'être faites le Maire met aux voix la location de l'immeuble "Villa Cluny" au Brûlé pour servir de Bureau des Postes, pour un loyer mensuel de 8.000 Fr et ce, à partir du 1er Août 1956.

Vu:
F. Neuis le 29 septembre 1956 Adopté à l'unanimité.
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit